

N° PAG/DAAG/SPJ

Rabat, le..... **08 JUIL. 2021**

1020

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique promulguée par le Dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le Dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 Août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 joumada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-20-393 du 20 safar 1442 (8 Octobre 2020) ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative à la procédure de recrutement dans les entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le Règlement Provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision n° 815 en date du 31 mai 2021 relative au lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un ingénieur d'Etat 1^{er} Grade.
- Considérant la nécessité de service ;

Décide

Article unique : De reporter la date des épreuves écrites du concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat 1^{er} grade, prévues initialement le 18 juillet 2021, et ce, pour une date ultérieure.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE